

Etablissement :

Annexe à renseigner pour chaque secteur et à joindre au formulaire de demande de dérogation

SECTEUR PEDAGOGIQUE :

Lieu de formation à préciser (ex : Atelier pédagogique de logistique)

Diplômes préparés

(Ex : BAC PRO Logistique)

Classes concernées

(Ex : 2LT, 1LOG, TLOG)

Personnes compétentes encadrant la formation professionnelle

Nom - Prénom	Qualité ou Fonction	Nom - Prénom	Qualité ou Fonction

Précision sur les activités pédagogiques réalisées dans le cadre de la formation professionnelle faisant l'objet de la demande de dérogation à des travaux réglementés :

**Liste des travaux réglementés susceptibles de dérogation
faisant l'objet de la demande par l'établissement d'enseignement**

Activité	Description	Articles	Cocher les travaux concernés
Agents Chimiques Dangereux <i>(si figurer dans les référentiels)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Dérogation pour les travaux de préparation, d'emploi, de manipulation ou d'exposition aux agents chimiques dangereux définis aux articles R 4412-3 (Agents faisant l'objet d'un classement) et R 4412-60 (CMR). Oui et dérogation de droit pour l'exposition aux substances nocives pour l'environnement (R 4411-6, 15°) et les comburants (R 4411-6, 2°). 	D4153-7, R 4412-3 et 60, R 4411-6, 2° et 15°	<input type="checkbox"/>
Amiante	<ul style="list-style-type: none"> Dérogation pour les opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1, pour des niveaux 1 ou 2 (< VLEP pour niveau 1, Empoussièrement = ou > à la VLEP, dans la limite de 60 fois la VLEP pour le niveau 2). 	D 4153-18 et R 4412-98	<input type="checkbox"/>
Rayonnements ionisants	<ul style="list-style-type: none"> Dérogation aux expositions aux rayonnements ionisants nécessitant un classement en catégorie B. 	D 4153-21 et R 4451-44,	<input type="checkbox"/>
Rayonnements optiques artificiels	<ul style="list-style-type: none"> Dérogation d'exposition aux travaux pouvant engendrer le dépassement des VLEP. 	D 4153-22 et R 4452-5 et 6	<input type="checkbox"/>
Hyperbarie	<ul style="list-style-type: none"> Dérogation uniquement pour les interventions autres que celles relevant de la classe 0. 	D 4153-23 et R 4461-1	<input type="checkbox"/>
Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'engins de levage	<ul style="list-style-type: none"> dérogation à la conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage. cf. fiche 8 annexe 1 et CACES et autorisation de conduite. 	D 4153-27	<input type="checkbox"/>
Utilisation d'équipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> affectation des jeunes aux travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien. des machines mentionnées à R 4313-72 (équipements CE de Type, cf. liste ci jointe). affectation à l'utilisation de machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail et accessibles durant leur fonctionnement. affectation aux travaux de maintenance quand ils ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée. 	D 4153-28 et R 4313-78 D 4153-29	<input type="checkbox"/>
Travaux temporaires en hauteur	<ul style="list-style-type: none"> dérogation pour monter ou démonter des échafaudages. 	D4153-31	<input type="checkbox"/>
Travaux avec appareils sous pression	<ul style="list-style-type: none"> Dérogation en vue de procéder à des travaux de manipulation, surveillance, contrôle et intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de L 557-28 du code de l'environnement. 	D4153-33	<input type="checkbox"/>
Travaux en milieu confiné	Dérogation pour les opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Visite, entretien, nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins et réservoirs. 	D4153-34	<input type="checkbox"/>
Travaux au contact du verre ou du métal en fusion	<ul style="list-style-type: none"> dérogation aux travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion, ni d'admission dans les locaux dévolus à ces tâches. 	D 4153-35	<input type="checkbox"/>
Vibration	<ul style="list-style-type: none"> si vibrations inférieures à 2.5M/S bras ou 0.5M/S corps entier. 	D4153-20 r 4443-2	<input type="checkbox"/>

